



Devenir propriétaire de la moitié d une maison

Par Ln2260, le 18/04/2021 à 09:24

Bonjour,

Mon conjoint a acheté une vieille bâtisse seul que nous commençons à rénover. Je n ai pu me mettre sur l acte de propriété à l époque, car, en pleine création de ma micro entreprise, le prêt nous a été refusé.

Aujourd'hui, je dois m investir dans les travaux. Nous souhaitons tous les deux, que je sois propriétaire de la moitié du bien.

Comment faire ?

A titre d info, nous ne sommes pas mariés, avons un enfant, et la maison a été achetée au tarif de 55000 euros HFN.

Par youris, le 18/04/2021 à 10:06

bonjour,

votre conjoint doit vous vendre ou vous donner la moitié de son bien, ce qui nécessite de passer par un notaire.

si votre conjoint a souscrit un prêt, son contrat de prêt doit prévoir qu'en cas de vente, il doit rembourser le prêt.

salutations